

Santé mentale au Québec



Région de la Montérégie

Plan de développement communautaire en santé mentale

Rolland Gaudette

Volume 19, numéro 1, printemps 1994

Aspects de la réadaptation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/032308ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/032308ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gaudette, R. (1994). Région de la Montérégie : plan de développement communautaire en santé mentale. *Santé mentale au Québec*, 19(1), 240–241.
<https://doi.org/10.7202/032308ar>

Région de la Montérégie

Responsable: Rolland Gaudette

Plan de développement communautaire en santé mentale

Une assemblée générale de l'Association des Alternatives en Santé Mentale de la Montérégie (A.A.S.M.M.), association régionale regroupant les ressources de services et d'entraide en Montérégie ont

adopté un projet prévoyant une demande de subvention pour élaborer un plan de développement communautaire en santé mentale.

Cette étude prévoit une consultation élargie de la population et des recommandations pour un développement intégré de services existants ou à développer afin de mieux répondre à ses besoins.

La demande a été acheminée à la Régie Régionale qui refuse actuellement de mettre un sou dans cet exercice prétendant que c'est de ses attributions que de faire une telle étude.

Les initiateurs du projet envisage de s'adresser à d'autres instances pour faire reconnaître la légitimité de leur démarche.

Pour sa réalisation, le projet prévoit une durée de trois ans afin de bien saisir les besoins de la population et valider un certain nombre de données dans une sous-région pilote de la Montérégie.

L'A.A.S.M.M. n'est pas sans savoir que la Régie Régionale a déjà mis à la disposition du Centre Hospitalier de St-Hyacinthe un montant d'environ 250 000 \$ pour une étude de faisabilité de désinstitutionnalisation d'une quarantaine de patients.

Celle-ci prétend que le 250 000 \$ requis pour réaliser un projet concernant toute la Montérégie sur trois ans n'est pas une démarche déraisonnable.

Malgré un premier refus, l'A.A.S.M.M. entend continuer ses démarches et persévérer dans sa volonté de réaliser un projet qui lui tient à cœur.

Exemption de taxes

Du nouveau ou presque sans antécédent: une ressource d'hébergement en santé mentale à St-Hyacinthe, M.A.D.H., a réussi à convaincre la Commission Municipale du Québec de l'ouverture de ses services au public en général et de répondre à leurs critères pour obtenir une exonération de taxes. Cette mesure s'applique selon chaque municipalité en réduction du taux de taxation foncière allant jusqu'à l'exemption totale. D'autres ressources voulant entreprendre la même démarche et sentant le besoin d'être éclairé peuvent rejoindre Rolland Gaudette au (514) 774-6139.